Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/2071(INI)

22.7.2026

AMENDEMENTS
1 - 108

Projet de rapport
Tomáš Zdechovský
(PE789.881v01-00)

Évaluer les réussites et les leçons tirées des élargissements de l'Union depuis 2004 en ce qui concerne la mise en œuvre du budget de l'Union
(2025/2071(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le document demandé par la Commission du contrôle budgétaire intitulé «Two Decades of Progress: Evaluating the Successes and Lessons in Implementing the EU Budget from the 2004 Enlargement»[1 bis] (Deux décennies de progrès: Évaluation des réussites et des enseignements tirés de la mise en œuvre du budget de l'Union depuis l'élargissement de 2004), publié par la Direction générale des affaires budgétaires en juin 2025,

1 bis

https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/BUDG_BRI(2025)775381

Or. en

Amendement 2
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le rapport de la Commission du 27 mars 2024 intitulé «Neuvième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale»[1 bis],

1 bis

https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/reports/cohesion9/FR_9CR_Report.pdf

Or. en

Amendement 3
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A. considérant que les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 ont établi une forte convergence économique et sociale, grandement favorisée par leur adhésion à l'Union, leur accès au marché unique et les transferts budgétaires effectués au titre de la politique de cohésion, ainsi que d'autres formes d'aide financière importante de la part de l'Union; que ce processus a été le moteur d'une croissance, d'une productivité et d'un progrès social considérables dans ces pays, ce qui a renforcé l'Union dans son ensemble;

Or. en

Amendement 4
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Considérant A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A. considérant que l'élargissement a, historiquement, renforcé le marché unique en soutenant la croissance économique, les infrastructures, le développement régional et les réformes institutionnelles dans les nouveaux États membres, ce qui a créé de nouvelles possibilités pour les entreprises et les citoyens dans toute l'Union;

Or. en

Amendement 5
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Considérant A (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A. considérant que l'élargissement devrait avoir pour objectif premier de favoriser la convergence économique, sociale et environnementale, ainsi que de renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits sociaux;

Or. en

Amendement 6
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant B (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B. considérant que la gestion de ces transferts de l'Union s'est systématiquement fondée, tout au long du cycle du programme, sur le principe du partenariat, soit un processus de consultation approfondi auprès d'un large éventail de parties prenantes, notamment les partenaires sociaux – organisations patronales et syndicats –, les organisations de la société civile, les institutions publiques, les représentants du monde universitaire et bien d'autres encore;

Or. en

Amendement 7
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Considérant B (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B. considérant qu'une bonne gestion de l'aide de préadhésion et de cohésion constitue un investissement stratégique pour la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'ensemble du continent, et que le rendement de cet investissement dépend de la solidité des institutions, de l'indépendance des organismes d'audit et du respect de l'état de droit;

Or. en

Amendement 8
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Considérant B (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B. considérant que la protection des intérêts financiers de l'Union devrait garantir que les fonds de l'Union contribuent efficacement à la réalisation de son objectif de convergence territoriale et sociale, ainsi qu'à ses objectifs climatiques, afin de renforcer la confiance du public;

Or. en

Amendement 9
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant C (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C. considérant que la conception et la mise en œuvre des programmes ont également grandement bénéficié de la pratique de la gouvernance multi-niveaux, qui a permis aux collectivités régionales et locales de gérer elles-mêmes une part importante des fonds de développement de l'Union, y compris dans les États membres qui ont adhéré à l'Union à partir de 2004;

Or. en

Amendement 10
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Considérant C (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C. considérant que la mise en œuvre effective devrait également être évaluée à l'aune de sa contribution à la réduction des inégalités régionales, sociales et territoriales et à la promotion de services publics de qualité;

Or. en

Amendement 11
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Considérant C (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C. considérant que la simplification et la numérisation visent à alléger les charges administratives pesant sur les bénéficiaires tout en maintenant un

niveau élevé de protection du budget de l'Union;

Or. en

Amendement 12
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant D (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D. considérant que le partenariat et la gouvernance multi-niveaux ont contribué à améliorer la qualité tant de la conception que de la mise en œuvre des programmes, pour atteindre des niveaux qui n'auraient pu être atteints par aucun système centralisé de gestion des programmes;

Or. en

Amendement 13
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant E (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E. considérant que le partenariat et la gouvernance multi-niveaux dans le cadre des programmes de développement financés par l'Union ont chacun apporté une contribution substantielle et irremplaçable au développement des institutions démocratiques dans les États membres, en renforçant les collectivités locales ainsi que la société civile dans son ensemble, et en encourageant la participation des citoyens aux questions importantes de la vie publique, y compris au-delà du champ d'application direct des

projets de développement économique et social à tous les niveaux;

Or. en

Amendement 14
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant F (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F. considérant que la politique de cohésion est le principal instrument d'investissement de l'Union pour réduire les disparités sociales, territoriales et économiques, et que son caractère à long terme ne devrait pas être compromis par des mesures d'urgence et des modifications visant à réaffecter les fonds de cohésion à d'autres priorités; que la politique de cohésion et ses fonds doivent être consacrés à leurs objectifs fondamentaux et être mis en œuvre de manière à garantir la bonne gestion financière et la protection efficace des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 15
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant G (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G. considérant que la politique de cohésion repose sur les valeurs fondamentales de l'Union; qu'une stricte conditionnalité de l'état de droit dans la répartition des fonds, ainsi que des exigences strictes pour la protection

effective des fonds de l'Union et le respect des normes en matière d'inclusion sociale, d'égalité et de droits de l'homme, sont indispensables et ne doivent pas être victimes d'une simplification; que la politique de cohésion doit également être subordonnée au fait que les États membres pourvoient aux besoins des populations de leurs régions et les protègent, indépendamment de leur genre, de leur âge, de leur nationalité, de leur état de santé, de leur handicap, de leur classe sociale, de leur appartenance ethnique, de leur origine ethnique ou raciale, de leur orientation sexuelle ou de leur identité;

Or. en

Amendement 16
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Considérant H (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H. considérant que la politique de cohésion doit continuer à faire preuve de résilience face à la fraude, à la corruption et à toute tentative visant à détourner son financement de sa mission initiale ainsi que des priorités adoptées pour le programme, au profit d'investissements en faveur d'intérêts particuliers, partisans ou privés; que, pour ce faire, des conditionnalités ainsi que des instruments intégrés sont nécessaires et doivent être renforcés pour prévenir, détecter et corriger les irrégularités, notamment la fraude, et le principe de partenariat, les exigences en matière de transparence et les politiques de lutte contre la fraude doivent être appliqués de façon appropriée;

Or. en

Amendement 17
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— souligne que, depuis l'élargissement de 2004, les régions qui ont adhéré à l'Union à cette époque ont établi une convergence économique remarquable[1 bis], car le PIB par habitant en Europe de l'Est est passé de 50 % de la moyenne de l'Union en 2004 à près de 80 % en 2023, et les taux de chômage ont chuté d'une moyenne de 13 % à 4 % au cours de cette période; constate que les écarts de PIB par habitant entre les régions de l'Union ont fortement diminué au cours de la période 2000-2021, grâce notamment à cette forte convergence à la hausse des régions de l'Est, même s'il reste encore une marge considérable pour une convergence accrue;

1 bis

https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/reports/cohesion9/FR_9CR_Report.pdf

Or. en

Amendement 18
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe -1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— rappelle que le principe de partenariat et la gouvernance multi-

niveaux ont été des facteurs clés du succès de la mise en œuvre des fonds de l'Union et de la qualité des résultats obtenus; souligne que la participation d'un large éventail de parties prenantes, notamment les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux et la société civile, est préférable à tout système centralisé; invite la Commission et les États membres à renforcer structurellement ces principes au cours des prochaines périodes de programmation afin de garantir la transparence, l'appropriation locale et la responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 19
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe -1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— met en garde contre le fait que toute renationalisation des programmes de développement de l'Union, en particulier de la politique de cohésion ainsi que la centralisation de leur programmation, de leur mise en œuvre et de leur suivi causeraient des dommages irréversibles; souligne qu'une telle centralisation réduirait considérablement la qualité et les effets à long terme des financements de l'Union, tout en portant atteinte à la gouvernance démocratique et aux capacités institutionnelles des collectivités locales et régionales ainsi qu'à la société civile dans l'ensemble des États membres;

Or. en

Amendement 20
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe -1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— souligne que les fonds de l'Union ont joué un rôle indispensable dans la promotion du développement économique et social des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, ce qui a renforcé de manière significative la cohésion et la croissance de l'Union dans son ensemble; insiste sur l'importance stratégique de maintenir cette dynamique à l'avenir; demande donc que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) prévoie un budget solide pour la politique de cohésion et les autres programmes de développement de l'Union, afin de garantir lune convergence continue et un développement régional équilibré dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 21
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que ***le principal*** enseignement tiré des élargissements postérieurs à 2004 est que la protection du budget de l'Union dépend ***moins du choix formel entre des modèles de gouvernance centralisés, décentralisés ou multiniveaux que*** de la maturité opérationnelle, de la stabilité, des capacités numériques et de la culture d'audit des administrations chargées des fonds de l'Union;	1. souligne que ***l'unique*** enseignement tiré des élargissements postérieurs à 2004 est que la protection du budget de l'Union dépend de la maturité opérationnelle, de la stabilité, des capacités numériques et de la culture d'audit des administrations chargées des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 22
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que le principal enseignement tiré des élargissements postérieurs à 2004 est que la protection du budget de l'Union dépend moins du choix formel entre des modèles de gouvernance centralisés, décentralisés ou multiniveaux que de la maturité opérationnelle, de la stabilité, des capacités numériques et de la culture d'audit des administrations chargées des fonds de l'Union;	1. souligne que le principal enseignement tiré des élargissements postérieurs à 2004 est que la protection du budget de l'Union dépend moins du choix formel entre des modèles de gouvernance centralisés, décentralisés ou multiniveaux que de la maturité opérationnelle, de la stabilité, des capacités numériques et de la culture ***et des systèmes*** d'audit ***efficaces*** des administrations chargées des fonds de l'Union; ***rappelle qu'une protection solide ne peut être assurée que dans le cadre d'un système doté d'institutions démocratiques transparentes, d'un système judiciaire indépendant, d'un contrôle efficace et d'une transparence sur la répartition des fonds, ainsi que d'un cadre éthique solide, comprenant des mesures efficaces de lutte contre la corruption et des garanties en matière de conflits d'intérêts;***

Or. en

Amendement 23
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que les élargissements intervenus depuis 2004 ont contribué à la cohésion économique et politique de

l'Union, mais qu'ils ont également augmenté la complexité de l'exécution budgétaire, ce qui nécessite des systèmes plus solides de contrôle financier, de transparence et de responsabilité dans tous les États membres; fait remarquer que les États membres qui ont adhéré à l'Union après 2004 ont non seulement bénéficié des financements de l'Union en tant que bénéficiaires, mais ont également contribué de manière substantielle au renforcement du marché unique en offrant de nouvelles perspectives en matière de commerce, d'investissement et de croissance économique, en élargissant la base de consommateurs de l'Union, en renforçant la compétitivité des chaînes de valeur européennes et en contribuant à la prospérité et à la résilience globales de l'Union;

Or. en

Amendement 24
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union;	2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union; ***souligne, à cet égard, que les mesures de renforcement des capacités***

devraient respecter l'organisation institutionnelle des États membres et éviter de créer des structures administratives supplémentaires inutiles lorsque les systèmes existants fonctionnent efficacement;

Or. en

Amendement 25
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union;	2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union; ***souligne que la Cour des comptes européenne a maintes fois mis en avant l'importance de capacités administratives solides, de systèmes de marchés publics efficaces et de structures d'audit indépendantes pour une bonne gestion des fonds de l'Union;***

Or. en

Amendement 26
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité ***institutionnelle***, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union;	2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité ***et la transparence institutionnelles***, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union; ***souligne que la mise en œuvre effective devrait également être évaluée à l'aune de sa contribution à la réduction des inégalités régionales, sociales et territoriales et à la promotion de services publics de qualité;***

Or. en

Amendement 27
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics,	2. note que la structure de gouvernance ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics,

les structures de contrôle ***et*** la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union;	les structures de contrôle***,*** la culture d'audit, ***la qualité réglementaire et la sécurité juridique,*** qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 28
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. note que la ***structure*** de gouvernance ***ne détermine pas à elle seule la réussite de la mise en œuvre et que, au contraire, la performance est principalement déterminée par d'autres*** facteurs tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union;	2. note que la ***qualité*** de ***la*** gouvernance ***des fonds de l'Union dépend également d'un ensemble de*** facteurs ***importants*** tels que la capacité administrative, la transformation numérique, la stabilité institutionnelle, la qualité des ressources humaines, les systèmes de gestion des risques, la maturité de la mise en œuvre, la capacité d'absorption, les marchés publics, les structures de contrôle et la culture d'audit, qui sont tous essentiels à la réussite de la programmation des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 29
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. constate avec inquiétude que, bien que les fonds de l'Union aient pour objectif de promouvoir la cohésion

économique, sociale et territoriale et de soutenir le développement des régions les moins prospères, leurs retombées économiques ne demeurent pas toujours dans les États membres ou les régions bénéficiaires; attire l'attention sur les éléments qui indiquent qu'une part importante des retombées économiques indirectes des investissements financés par l'Union profite aux États membres économiquement plus forts par le jeu des chaînes d'approvisionnement transfrontières, des marchés publics, des flux commerciaux et de l'intégration des marchés, ces retombées étant estimées à 345,5 milliards d'euros pour la seule facilité pour la reprise et la résilience[1 bis]; invite la Commission à évaluer ces effets distributifs de manière plus systématique et à veiller à ce que les futurs programmes de cohésion et d'investissement optimisent la création de valeur locale durable, renforcent les capacités économiques régionales et contribuent plus efficacement à la convergence vers le haut dans l'ensemble de l'Union;

[1 bis] ***https://economy-finance.ec.europa.eu/publications/economic-impacts-recovery-and-resilience-facility-new-insights-sectoral-level-and-case-germany_en?prefLang=fr***

Or. en

Amendement 30
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. souligne que l'efficacité des financements de l'Union dépend de sa capacité à répondre aux besoins

économiques, sociaux et territoriaux spécifiques des régions et des communautés concernées; constate que, dans certains cas, les priorités politiques soutenues par des fonds de l'Union n'ont pas été suffisamment alignées sur les besoins de développement locaux et régionaux, ce qui a donné lieu à des investissements dont la valeur ajoutée ou l'incidence à long terme pour les bénéficiaires ont été limitées; invite la Commission et les États membres à renforcer l'approche territorialisée des financements de l'Union et à promouvoir une programmation plus ciblée, scientifiquement fondée et axée sur les besoins, en veillant à ce que les investissements soient mieux adaptés aux spécificités régionales et apportent des avantages concrets et durables aux communautés locales, tout en respectant les objectifs stratégiques de l'Union;

Or. en

Amendement 31
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que***, bien que*** les conditions ex ante se ***soient*** révélées très efficaces pour améliorer la qualité de la gouvernance et garantir la cohérence dans la mise en œuvre des fonds***, la capacité administrative a constitué le principal goulet d'étranglement***; ***déplore que la «capacité limitée» de certaines autorités de gestion ait directement entravé l'efficacité, entraînant des retards, un risque accru d'erreur et une capacité d'absorption réduite, ce qui montre que les ressources financières ne peuvent pas à elles seules stimuler le développement***	3. souligne que les conditions ex ante se ***sont*** révélées très efficaces pour améliorer la qualité de la gouvernance et garantir la cohérence dans la mise en œuvre des fonds;

dès lors qu'elles ne sont pas soutenues par des institutions de qualité et des ressources humaines stables et qualifiées;

Or. en

Amendement 32
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. souligne que, bien que les conditions ex ante se soient révélées très efficaces pour améliorer la qualité de la gouvernance et garantir la cohérence dans la mise en œuvre des fonds, la capacité administrative a constitué le principal goulet d'étranglement; déplore que la «capacité limitée» de certaines autorités de gestion ait directement entravé l'efficacité, entraînant des retards, un risque accru d'erreur et une capacité d'absorption réduite, ce qui montre que les ressources financières ne peuvent pas à elles seules stimuler le développement dès lors qu'elles ne sont pas soutenues par des institutions de qualité et des ressources humaines stables et qualifiées;	3. souligne que, bien que les conditions ex ante se soient révélées très efficaces pour améliorer la qualité de la gouvernance et garantir la cohérence dans la mise en œuvre des fonds, la capacité administrative a constitué le principal goulet d'étranglement; déplore que la «capacité limitée» de certaines autorités de gestion ait directement entravé l'efficacité, entraînant des retards, un risque accru d'erreur et une capacité d'absorption réduite, ce qui montre que les ressources financières ne peuvent pas à elles seules stimuler le développement dès lors qu'elles ne sont pas soutenues par des institutions ***fortes, transparentes et*** de qualité et des ressources humaines stables et qualifiées;

Or. en

Amendement 33
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. se félicite de la contribution significative de la politique de cohésion et des instruments de financement connexes

de l'Union au développement des infrastructures de transport sur l'ensemble de son territoire, notamment la construction et la modernisation de milliers de kilomètres de routes, d'autoroutes, de ponts et de liaisons transfrontalières, en particulier dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004; reconnaît que ces investissements ont renforcé la cohésion territoriale, facilité le fonctionnement du marché unique, amélioré la connectivité entre les régions, favorisé la mobilité des citoyens et contribué à la convergence économique; invite la Commission et les États membres à continuer d'accorder la priorité aux investissements dans les infrastructures de transport stratégiques dans le prochain cadre financier pluriannuel, en s'attachant particulièrement à l'achèvement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), aux liaisons transfrontalières, à la mobilité militaire et à l'intégration des pays candidats dans les corridors de transport européens dans le cadre du processus d'élargissement; souligne en outre l'importance stratégique des voies navigables intérieures et des infrastructures maritimes, notamment le corridor du Danube et les ports maritimes européens, pour le renforcement du commerce, de la logistique, de la sécurité énergétique, de la mobilité militaire et de la connectivité au sein de l'Union et avec les pays candidats, et appelle à une augmentation des investissements dans leur modernisation, leur capacité et leur interconnexion avec les réseaux routiers et ferroviaires;

Or. en

Amendement 34
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. rappelle que les capacités administratives constituaient souvent un goulet d'étranglement majeur; déplore que la «capacité limitée» de certaines autorités de gestion ait directement entravé l'efficacité, entraînant des retards, un risque accru d'erreur et une capacité d'absorption réduite, ce qui montre que les ressources financières ne peuvent pas à elles seules stimuler le développement dès lors qu'elles ne sont pas soutenues par des institutions de qualité et des ressources humaines stables et qualifiées;

Or. en

Amendement 35
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires sont fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui ***garantissent*** que les systèmes fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions ***de contrôle et*** d'audit ***sont les plus efficaces lorsque l'indépendance est préservée***;	4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires sont fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui ***contribuent à garantir*** que les systèmes ***de gestion et de contrôle*** fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions d'audit ***doivent être fonctionnellement indépendantes des organismes et des opérations qu'elles contrôlent, et qu'une séparation claire des responsabilités est essentielle pour garantir une assurance crédible et***

protéger les intérêts financiers de l'Union; ***rappelle, par ailleurs, qu'une multiplication excessive des niveaux de contrôle, en l'absence de coordination de leurs travaux, accentue la charge administrative et ralentit la mise en œuvre sans pour autant apporter de gain réel en matière de fiabilité de la gestion financière;***

Or. en

Amendement 36
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires sont fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui garantissent que les systèmes fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions de contrôle et d'audit sont les plus efficaces lorsque l'indépendance est préservée;	4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires sont fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui garantissent que les systèmes fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions de contrôle et d'audit sont les plus efficaces lorsque l'indépendance est préservée; ***souligne qu'une responsabilité clairement définie, des systèmes de contrôle interne solides et des approches d'audit fondées sur les risques sont essentiels pour protéger les intérêts financiers de l'Union et préserver la confiance des citoyens dans la gestion des fonds de l'Union;***

Or. en

Amendement 37
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires sont fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui garantissent que les systèmes fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions de contrôle et d'audit sont les plus efficaces lorsque l'indépendance ***est préservée***;	4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires sont fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui garantissent que les systèmes fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions de contrôle et d'audit sont les plus efficaces lorsque l'indépendance ***et la sécurité juridique sont préservées***; ***réaffirme qu'il convient de continuer à promouvoir l'application du principe «une fois pour toutes» pour les bénéficiaires qui soumettent des documents aux autorités publiques;***

Or. en

Amendement 38
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires ***sont*** fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui ***garantissent*** que les systèmes fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions de contrôle et d'audit sont les plus efficaces lorsque	4. observe que des contrôles sont effectués à plusieurs niveaux pour vérifier que les dépenses des bénéficiaires sont légales et régulières; rappelle que des niveaux d'assurance supplémentaires ***doivent être*** fournis par les organismes nationaux d'audit et de contrôle, qui ***devraient garantir*** que les systèmes fonctionnent efficacement et que les fonds de l'Union sont gérés conformément aux règles applicables; souligne que les fonctions de contrôle et d'audit sont les

l'indépendance est préservée;	plus efficaces lorsque l'indépendance est préservée;

Or. en

Amendement 39
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. constate que l'efficacité des structures de gouvernance dépend principalement de la capacité administrative des autorités nationales, de la complexité de la mise en œuvre des programmes et de la maturité des systèmes de gestion; relève qu'une capacité administrative solide peut atténuer les désavantages structurels, tandis que la faiblesse des systèmes administratifs nuit souvent à la performance, quel que soit le modèle de gouvernance retenu;

Or. en

Amendement 40
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que la stabilité institutionnelle et la préservation du savoir-faire administratif sont essentielles à la mise en œuvre efficace des fonds de l'Union; constate que les restructurations fréquentes des systèmes de gestion et de contrôle peuvent affaiblir la mémoire institutionnelle, accroître les risques liés à

la mise en œuvre et réduire l'efficacité administrative;

Or. en

Amendement 41
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. prend acte de l'évolution positive de la conception des cadres législatifs pertinents de l'Union et de leur mise en œuvre, au cours des vingt dernières années, par les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, tout en soulignant les faiblesses qui subsistent dans la mise en œuvre de la législation de l'Union et la nécessité d'investir davantage dans les capacités administratives;	5. prend acte de l'évolution positive de la conception des cadres législatifs pertinents de l'Union et de leur mise en œuvre, au cours des vingt dernières années, par les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, tout en soulignant les faiblesses qui subsistent dans la mise en œuvre de la législation de l'Union et la nécessité d'investir davantage dans les capacités administratives ***afin de renforcer l'efficacité des régimes de financement de l'Union et, en fin de compte, du marché unique en renforçant la convergence économique***;

Or. en

Amendement 42
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. se félicite de la forte convergence économique et sociale établie par les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004; souligne que l'adhésion à l'Union, l'accès au marché unique et les transferts budgétaires de l'Union, notamment dans le cadre de la politique

de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans le soutien à la croissance, à la productivité du travail, à la convergence des revenus et au progrès social dans ces pays; constate que le PIB par habitant en Europe centrale et orientale est passé de 52 % de la moyenne de l'Union en 2004 à près de 80 % en 2021; souligne que le développement des États membres ayant récemment adhéré à l'Union a également renforcé celle-ci dans son ensemble;

Or. en

Amendement 43
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que la gestion financière bénéficie d'une plus grande transparence et responsabilité dans la conception et la mise en œuvre de la législation de l'Union, notamment grâce à la participation des parties prenantes concernées, qu'il s'agisse des collectivités régionales et locales, des organisations de la société civile ou des syndicats;

Or. en

Amendement 44
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les réformes mises en œuvre par les pays en voie d'adhésion afin de pouvoir bénéficier des fonds de

l'Union, notamment dans les domaines des marchés publics, du contrôle financier et de la modernisation administrative, ont généré des retombées bien au-delà des fonds eux-mêmes, en améliorant l'environnement général des entreprises;

Or. en

Amendement 45
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. fait ressortir que la convergence observée à la suite des élargissements postérieurs à 2004 a également contribué au progrès social, notamment à l'amélioration des résultats en matière de santé, à la baisse du chômage et à la réduction des taux de pauvreté dans la quasi-totalité des régions; constate l'effet positif de l'adhésion à l'Union sur les niveaux d'éducation, le développement des compétences et l'emploi, le taux d'emploi global de l'Union ayant atteint 74,6 % en 2022 et plusieurs États membres ayant adhéré après 2004 dépassant les 80 %; souligne toutefois que les disparités régionales persistantes en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement et de formation professionnels, de disponibilité des compétences, de déclin de la population en âge de travailler, de pauvreté et de précarité énergétique démontrent la nécessité persistante d'une politique de cohésion forte, d'investissements sociaux et d'un soutien ciblé en faveur des régions rurales et défavorisées, conformément au principe selon lequel il convient de ne laisser personne ni aucune région de côté;

Or. en

Amendement 46
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. souligne que les élargissements postérieurs à 2004[1 bis] ont permis d'approfondir le marché unique, de réduire les coûts du commerce et de renforcer les échanges à l'intérieur de l'Union ainsi que les chaînes de valeur transfrontières; constate que les pays de l'UE-10 ont renforcé leur compétitivité à l'exportation, notamment dans des secteurs tels que les machines électriques, les appareils mécaniques et les pièces automobiles, et que leur contribution aux chaînes d'approvisionnement de l'UE-14 a plus que doublé entre 1995 et 2020, et même triplé dans les chaînes d'approvisionnement du secteur manufacturier;
	1 bis https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/BUDG_BRI(2025)775381

Or. en

Amendement 47
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. reconnaît que ***la structure de gouvernance, que ce soit dans des***	6. reconnaît que la performance est déterminée par une combinaison de

systèmes centralisés ou décentralisés, ne détermine pas systématiquement les résultats en matière d'absorption, et que la performance est ***plutôt*** déterminée par une combinaison de facteurs tels que ***le modèle de gouvernance en place,*** la capacité administrative des autorités nationales et régionales, la stabilité institutionnelle, les marchés publics, les risques stratégiques liés à la culture administrative et de contrôle, et la complexité des programmes; déplore que ***plusieurs*** États membres aient rencontré d'importantes difficultés pour absorber les fonds en temps utile à la fin des périodes de programmation, ce qui peut compromettre la qualité des projets et le rapport qualité-prix;

facteurs tels que la capacité administrative des autorités nationales et régionales, la stabilité institutionnelle, les marchés publics, les risques stratégiques liés à la culture administrative et de contrôle, et la complexité des programmes; déplore que ***quelques*** États membres aient rencontré d'importantes difficultés pour absorber les fonds en temps utile à la fin des périodes de programmation, ce qui peut compromettre la qualité des projets et le rapport qualité-prix; ***demande donc instamment que les programmes continuent à consacrer des ressources financières substantielles au renforcement des capacités administratives à tous les niveaux de gouvernement concernés par les fonds de l'Union (central, régional et local), ainsi qu'aux partenaires et parties prenantes impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et des projets;***

Or. en

Amendement 48
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. reconnaît que la structure de gouvernance, que ce soit dans des systèmes centralisés ou décentralisés, ne détermine pas systématiquement les résultats en matière d'absorption, et que la performance est plutôt déterminée par une combinaison de facteurs tels que le modèle de gouvernance en place, la capacité administrative des autorités nationales et régionales, la stabilité ***institutionnelle***, les marchés publics, les risques stratégiques liés à la culture administrative et de contrôle, et la complexité des programmes;	6. reconnaît que la structure de gouvernance, que ce soit dans des systèmes centralisés ou décentralisés, ne détermine pas systématiquement les résultats en matière d'absorption, et que la performance est plutôt déterminée par une combinaison de facteurs tels que le modèle de gouvernance en place, la capacité administrative des autorités nationales et régionales, la stabilité ***et la transparence institutionnelles***, les marchés publics, les risques stratégiques liés à la culture administrative et de contrôle, et la

déplore que plusieurs États membres aient rencontré d'importantes difficultés pour absorber les fonds en temps utile à la fin des périodes de programmation, ce qui peut compromettre la qualité des projets et ***le rapport qualité-prix***;	complexité des programmes; déplore que plusieurs États membres aient rencontré d'importantes difficultés pour absorber les fonds en temps utile à la fin des périodes de programmation, ce qui peut compromettre la qualité des projets et ***l'incidence sur les citoyens***; ***souligne que l'absorption rapide ne devrait pas constituer un objectif en soi, mais s'inscrire dans le respect de la durabilité sociale et environnementale;***

Or. en

Amendement 49
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. reconnaît que la structure de gouvernance, que ce soit dans des systèmes centralisés ou décentralisés, ne détermine pas systématiquement les résultats en matière d'absorption, et que la performance est plutôt déterminée par une combinaison de facteurs tels que le modèle de gouvernance en place, la capacité administrative des autorités nationales et régionales, la stabilité institutionnelle, les marchés publics, les risques stratégiques liés à la culture administrative et de contrôle, et la complexité des programmes; déplore que plusieurs États membres aient rencontré d'importantes difficultés pour absorber les fonds en temps utile à la fin des périodes de programmation, ce qui peut compromettre la qualité des projets et le rapport qualité-prix;	6. reconnaît que la structure de gouvernance, que ce soit dans des systèmes centralisés ou décentralisés, ne détermine pas systématiquement les résultats en matière d'absorption, et que la performance est plutôt déterminée par une combinaison de facteurs tels que le modèle de gouvernance en place, la capacité administrative des autorités nationales et régionales, la stabilité institutionnelle, les marchés publics, les risques stratégiques liés à la culture administrative et de contrôle, et la complexité des programmes; ***souligne que la stabilité institutionnelle et la maturité de la mise en œuvre constituent également des facteurs déterminants de la performance;*** déplore que plusieurs États membres aient rencontré d'importantes difficultés pour absorber les fonds en temps utile à la fin des périodes de programmation, ce qui peut compromettre la qualité des projets et le rapport qualité-prix;

Or. en

Amendement 50
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que les taux d'absorption ne peuvent à eux seuls être considérés comme un indicateur suffisant du succès de l'exécution du budget de l'Union; fait ressortir que l'efficacité des fonds de l'Union doit être évaluée à l'aune de leur incidence réelle sur la vie des citoyens, la cohésion sociale et territoriale, la convergence vers le haut et la réduction des inégalités; souligne l'importance de la gestion partagée et du plein respect du principe de partenariat, en garantissant la pleine participation des collectivités locales et régionales ainsi que des partenaires sociaux à tous les niveaux; souligne que la transparence, la responsabilité et la protection des intérêts financiers de l'Union sont des conditions préalables essentielles à la crédibilité et à l'efficacité de la politique de cohésion; appelle de ses vœux une politique de cohésion modernisée, décentralisée et renforcée dans le nouveau cycle du CFP qui place les citoyens au cœur de celle-ci, fondée sur une gouvernance à plusieurs niveaux renforcée et une approche territorialisée; demande que les futurs instruments de cohésion et de préadhésion soient évalués non seulement en fonction de la rapidité de l'exécution des dépenses, mais aussi en fonction de leur contribution au renforcement des services publics, à la création d'emplois de qualité, au soutien des régions et des communautés défavorisées, à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux, ainsi qu'à la

protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 51
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. se félicite des progrès accomplis par les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 dans le renforcement de leurs systèmes de gestion des finances publiques; souligne toutefois que les disparités en matière de capacités administratives et de contrôle continuent d'entraver la mise en œuvre efficace et conforme à la législation des fonds de l'Union et qu'il convient d'y remédier par des mesures ciblées de renforcement des capacités; constate avec inquiétude que certains États membres ont instauré des exigences administratives et de contrôle supplémentaires au niveau national, qui dépassent celles prévues par la législation de l'Union, ce qui crée des charges administratives inutiles pour les bénéficiaires, ralentit l'absorption des fonds, augmente les coûts de mise en conformité et contribue à des disparités dans l'accès aux financements de l'Union et dans leur mise en œuvre à travers l'Union; invite la Commission et les États membres à promouvoir la proportionnalité et la simplification des systèmes de contrôle, tout en garantissant une protection adéquate des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 52
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les conditionnalités ont contribué à améliorer les conditions-cadres et à induire les réformes nécessaires pour améliorer les fonds de cohésion, les stratégies d'investissement et la gouvernance***, mais que leur valeur ajoutée en termes d'amélioration des conditions d'investissement a été compromise par des incohérences dans la manière dont elles ont été*** appliquées ***et évaluées*** dans les États membres;	7. souligne que les conditionnalités ont contribué à améliorer les conditions-cadres et à induire les réformes nécessaires pour améliorer les fonds de cohésion, les stratégies d'investissement et la gouvernance***; souligne que les conditions doivent être*** appliquées ***de manière transparente et cohérente*** dans les États membres ***et les pays candidats, et qu'elles doivent reposer sur des objectifs de réforme clairs, mesurables et ambitieux, notamment dans les domaines de l'état de droit, de la lutte contre la corruption, des marchés publics et de la protection des intérêts financiers de l'Union***;

Or. en

Amendement 53
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. souligne que les conditionnalités ont contribué à améliorer les conditions-cadres et à induire les réformes nécessaires pour améliorer les fonds de cohésion, les stratégies d'investissement et la gouvernance, mais que leur valeur ajoutée en termes d'amélioration des conditions d'investissement a été compromise par des incohérences dans la manière dont elles ont été appliquées et évaluées dans les États membres;	7. souligne que les conditionnalités ont contribué à améliorer les conditions-cadres et à induire les réformes nécessaires pour améliorer les fonds de cohésion, les stratégies d'investissement et la gouvernance, mais que leur valeur ajoutée en termes d'amélioration des conditions d'investissement a été compromise par des incohérences dans la manière dont elles ont été appliquées et évaluées dans les États membres; ***souligne qu'un cadre réglementaire stable et prévisible tout au long des périodes de programmation est***

essentiel pour garantir la sécurité juridique, une bonne gestion financière et une mise en œuvre efficace des fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 54
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. relève que les données de la période de programmation 2014-2020 indiquent que les régions où la priorité a été donnée au déploiement de ressources humaines hautement qualifiées étaient plus susceptibles de voir leurs programmes donner de bons résultats, voire des résultats supérieurs aux attentes, ce qui témoigne de l'amélioration de la conception des programmes et de la capacité administrative accrue pour gérer les procédures complexes de l'Union;	8. relève que les données de la période de programmation 2014-2020 indiquent que les régions où la priorité a été donnée au déploiement de ressources humaines hautement qualifiées étaient plus susceptibles de voir leurs programmes donner de bons résultats, voire des résultats supérieurs aux attentes, ce qui témoigne de l'amélioration de la conception des programmes et de la capacité administrative accrue pour gérer les procédures complexes de l'Union; ***souligne que le renforcement des capacités administratives ne peut reposer sur des administrations publiques en sous-effectif, sous-rémunérées ou politiquement vulnérables; invite la Commission et les États membres à recourir à l'assistance technique et aux outils de renforcement des capacités afin de favoriser un recrutement stable, une formation continue, des conditions de travail décentes et la fidélisation du personnel au sein des autorités de gestion, des autorités d'audit, des administrations locales et régionales ainsi que parmi les bénéficiaires, dans le but de renforcer l'expertise, d'améliorer la continuité et de réduire les risques d'erreur;***

Or. en

Amendement 55
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. relève que les données de la période de programmation 2014-2020 indiquent que les régions où la priorité a été donnée au déploiement de ressources humaines hautement qualifiées étaient plus susceptibles de voir leurs programmes donner de bons résultats, voire des résultats supérieurs aux attentes, ce qui témoigne de l'amélioration de la conception des programmes et de la capacité administrative accrue pour gérer les procédures complexes de l'Union;	8. relève que les données de la période de programmation 2014-2020 indiquent que les régions où la priorité a été donnée au déploiement de ressources humaines hautement qualifiées étaient plus susceptibles de voir leurs programmes donner de bons résultats, voire des résultats supérieurs aux attentes, ce qui témoigne de l'amélioration de la conception des programmes et de la capacité administrative accrue pour gérer les procédures complexes de l'Union; ***souligne par conséquent qu'il convient d'allouer des ressources suffisantes aux investissements visant à mettre en place un secteur public qualifié, offrant des conditions d'emploi stables et des formations continues;***

Or. en

Amendement 56
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. relève que les données de la période de programmation 2014-2020 indiquent que les régions où la priorité a été donnée au déploiement de ressources humaines hautement qualifiées étaient plus susceptibles de voir leurs programmes donner de bons résultats, voire des résultats supérieurs aux attentes, ce qui témoigne de	8. relève que les données de la période de programmation 2014-2020 indiquent que les régions où la priorité a été donnée au déploiement de ressources humaines hautement qualifiées***, dotées de solides compétences numériques,*** étaient plus susceptibles de voir leurs programmes donner de bons résultats, voire des résultats

l'amélioration de la conception des programmes et de la capacité administrative accrue pour gérer les procédures complexes de l'Union;	supérieurs aux attentes, ce qui témoigne de l'amélioration de la conception des programmes et de la capacité administrative accrue pour gérer les procédures complexes de l'Union;

Or. en

Amendement 57
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires sans nécessairement réduire les taux d'erreur; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union;	9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires sans nécessairement réduire les taux d'erreur; ***constate que les exigences nationales disproportionnées et redondantes dissuadent tout particulièrement les petits bénéficiaires, les collectivités locales et régionales ainsi que les organisations disposant de capacités administratives limitées d'accéder aux financements de l'Union; souligne que les autorités nationales devraient systématiquement recenser, justifier et réexaminer les exigences qui outrepassent les dispositions du droit de l'Union et supprimer celles qui constituent un double emploi, sont disproportionnées ou ne s'appuient pas sur une évaluation des risques documentée; estime que la simplification devrait reposer sur les principes de proportionnalité, «une fois pour toutes» et de l'interopérabilité des systèmes numériques, tout en préservant pleinement l'efficacité des contrôles, la traçabilité et la protection des intérêts***

	financiers de l'Union; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union;

Or. en

Amendement 58
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires sans nécessairement réduire les taux d'erreur; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union;	9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires sans nécessairement réduire les taux d'erreur; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union; ***constate qu'une complexité administrative excessive peut priver la mise en œuvre des projets de certaines ressources, nuire à l'efficacité et entraver la réalisation des objectifs politiques; souligne que les mesures de simplification devraient contribuer à une bonne gestion financière, à la sécurité juridique et à un meilleur rapport qualité-prix, sans compromettre la protection des intérêts financiers de l'Union;***

Or. en

Amendement 59
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires sans nécessairement réduire les taux d'erreur; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union;	9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires***, en particulier les petits bénéficiaires,*** sans nécessairement réduire les taux d'erreur; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union;

Or. en

Amendement 60
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires sans nécessairement réduire les taux d'erreur; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union;	9. déplore que les coûts administratifs liés à la gestion des programmes du Fonds européen de développement régional (FEDER) soient restés élevés; souligne que la «surtransposition» (ajouts apportés aux règles de l'Union au niveau national) a souvent accru la charge administrative et de gestion pesant sur les bénéficiaires sans nécessairement réduire les taux d'erreur ***ni l'insécurité juridique***; souligne que les autorités de gestion courent le risque de commettre des erreurs malgré les efforts qu'elles déploient pour se conformer à la réglementation de l'Union;

Or. en

Amendement 61
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission à mener une analyse plus approfondie des causes profondes de la surtransposition, en particulier celles qui sont attribuables aux exigences en matière d'audit résultant des dispositions nombreuses et souvent redondantes de la législation sectorielle; estime qu'une telle analyse est nécessaire pour faire la distinction entre les surtranspositions résultant d'ajouts nationaux injustifiés et les charges d'audit qui constituent une conséquence involontaire de la complexité ou de la fragmentation des règles sectorielles de l'Union, afin qu'il soit permis d'envisager une simplification ciblée sans compromettre la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 62
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite la Commission et les États membres à poursuivre la simplification du cadre de mise en œuvre en réduisant la complexité administrative superflue, en favorisant des contrôles proportionnés et fondés sur les risques, et en évitant les

exigences nationales qui outrepassent les dispositions de la législation de l'Union, tout en garantissant une protection efficace des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 63
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que la mise en œuvre des fonds de l'Union repose sur des flux financiers, de contrôle et de suivi interconnectés, soutenus par des structures nationales de coordination et des organismes d'audit et de lutte contre la fraude au niveau de l'Union; note que les nouveaux États membres ont d'abord été confrontés à des difficultés liées à la capacité administrative, à la coordination et à la maturité du système; note que les faiblesses en matière de coordination, de qualité des données et d'interopérabilité entre les systèmes figuraient parmi les défis récurrents recensés dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, et que ces faiblesses ont réduit l'efficacité des mécanismes de suivi et de contrôle;	10. souligne que la mise en œuvre des fonds de l'Union repose sur des flux financiers, de contrôle et de suivi interconnectés, soutenus par des structures nationales de coordination et des organismes d'audit et de lutte contre la fraude au niveau de l'Union; note que les nouveaux États membres ont d'abord été confrontés à des difficultés liées à la capacité administrative, à la coordination et à la maturité du système; note que les faiblesses en matière de coordination, de qualité des données et d'interopérabilité entre les systèmes figuraient parmi les défis récurrents recensés dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, et que ces faiblesses ont réduit l'efficacité des mécanismes de suivi et de contrôle; ***invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les mécanismes de suivi, de contrôle et d'audit restent pleinement efficaces et crédibles, y compris dans le cadre des futurs élargissements; souligne qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des organismes d'audit et de lutte contre la fraude au niveau de l'Union, de renforcer la coordination avec les autorités nationales, d'améliorer la qualité et l'interopérabilité des données, et de veiller à ce que les systèmes de surveillance***

numériques permettent de détecter rapidement les risques, les irrégularités, les conflits d'intérêts et les fraudes;

Or. en

Amendement 64
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que la mise en œuvre des fonds de l'Union repose sur des flux financiers, de contrôle et de suivi interconnectés, soutenus par des structures nationales de coordination et des organismes d'audit et de lutte contre la fraude au niveau de l'Union; note que les nouveaux États membres ont d'abord été confrontés à des difficultés liées à la capacité administrative, à la coordination et à la maturité du système; note que les faiblesses en matière de coordination, de qualité des données et d'interopérabilité entre les systèmes figuraient parmi les défis récurrents recensés dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, et que ces faiblesses ont réduit l'efficacité des mécanismes de suivi et de contrôle;	10. souligne que la mise en œuvre des fonds de l'Union repose sur des flux financiers, de contrôle et de suivi interconnectés, soutenus par des structures nationales ***et de l'Union*** de coordination et des organismes d'audit et de lutte contre la fraude au niveau de l'Union***, y compris les mesures en matière de lutte contre la corruption et de conflit d'intérêts***; note que les nouveaux États membres ont d'abord été confrontés à des difficultés liées à la capacité administrative, à la coordination et à la maturité du système; note que les faiblesses en matière de coordination, de qualité des données et d'interopérabilité entre les systèmes figuraient parmi les défis récurrents recensés dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, et que ces faiblesses ont réduit l'efficacité des mécanismes de suivi et de contrôle;

Or. en

Amendement 65
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. attire l'attention sur le fait qu'un nombre relativement élevé d'irrégularités détectées et signalées peut refléter le fonctionnement efficace et en temps opportun des systèmes de gestion et de contrôle, plutôt que de constituer, en soi, la preuve d'une mauvaise gestion; souligne que les irrégularités ne devraient pas être automatiquement assimilées à de la fraude ou à de la corruption, car nombre d'entre elles peuvent être le résultat d'erreurs involontaires, de règles complexes ou de lacunes administratives, alors que la fraude implique un comportement intentionnel; demande que ces catégories soient clairement distinguées dans les rapports et les communications publiques, afin d'éviter de décourager la communication transparente ou de causer un préjudice disproportionné à la réputation des autorités de gestion qui détectent et signalent des irrégularités de bonne foi et conformément à leurs obligations de contrôle;

Or. en

Amendement 66
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. déplore que la surtransposition demeure le problème opérationnel le plus persistant dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, étant donné qu'elle a créé une charge administrative supplémentaire dans la gestion des fonds de l'Union, ce qui se traduit par des procédures plus complexes, avec une	11. déplore que la surtransposition demeure le problème opérationnel le plus persistant dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004, étant donné qu'elle a créé une charge administrative supplémentaire dans la gestion des fonds de l'Union, ce qui se traduit par des procédures plus complexes, avec une

expertise limitée des bénéficiaires, et augmente le risque d'erreur;	expertise limitée des bénéficiaires, et augmente le risque d'erreur ***ou l'insécurité juridique***;

Or. en

Amendement 67
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande que les enseignements tirés du financement fondé sur les performances soient soigneusement évalués, tout en soulignant que ces méthodes ne doivent pas nuire à la transparence ni à la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 68
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que pour effectuer les vérifications et les audits des programmes financés par des fonds de l'Union, il est essentiel de disposer de ressources humaines compétentes dotées d'une expérience adéquate et d'une mémoire institutionnelle à différents niveaux; déplore le manque de ressources financières suffisantes, y compris pour la formation et le renforcement des capacités consacrées aux fonctions de contrôle, et note qu'il s'agit d'un facteur qui affecte la capacité des autorités de gestion (dans le	13. souligne que pour effectuer les vérifications et les audits des programmes financés par des fonds de l'Union, il est essentiel de disposer de ressources humaines compétentes dotées d'une expérience adéquate et d'une mémoire institutionnelle à différents niveaux; déplore le manque de ressources financières suffisantes, y compris pour la formation et le renforcement des capacités consacrées aux fonctions de contrôle ***et d'audit***, et note qu'il s'agit d'un facteur qui affecte la capacité des autorités de gestion

cadre de la politique de cohésion) à effectuer des contrôles et des vérifications efficaces et approfondis des dépenses;	(dans le cadre de la politique de cohésion) à effectuer des contrôles et des vérifications efficaces et approfondis des dépenses;

Or. en

Amendement 69
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Sous-titre 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Enseignements tirés concernant les garanties en matière d'état de droit et la protection des bénéficiaires finaux

Or. en

Amendement 70
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que le respect de l'état de droit est une condition préalable à une bonne gestion financière du budget de l'Union; rappelle que des procédures au titre de l'article 7 du traité sur l'Union européenne ont été engagées à l'encontre de deux États membres ayant adhéré à l'Union en 2004, et que le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit a également été activé à l'égard de l'un d'entre eux; estime que l'expérience tirée des élargissements postérieurs à 2004 montre que les faiblesses systémiques affectant les cadres de lutte contre la corruption, les marchés publics, l'espace civique, l'indépendance du pouvoir

judiciaire et du ministère public, la liberté des médias ou l'efficacité des enquêtes sur les fraudes et la corruption portant atteinte aux fonds de l'Union peuvent constituer un risque sérieux pour la protection des intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 71
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne que le suivi de l'état de droit ne doit pas se limiter au processus d'adhésion, mais doit se poursuivre après l'adhésion et s'appliquer de manière égale à tous les États membres; invite la Commission à tirer pleinement parti de l'ensemble des instruments relatifs à l'état de droit, notamment le rapport annuel sur l'état de droit, le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit, les procédures d'infraction ainsi que des mesures renforcées d'audit et de contrôle, lorsque des violations de l'état de droit affectent ou risquent d'affecter la bonne gestion financière du budget de l'Union ou la protection de ses intérêts financiers;

Or. en

Amendement 72
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. insiste pour que la protection du budget de l'Union dans le nouveau CFP repose sur des garanties claires, applicables et transparentes en matière d'état de droit; souligne que les futurs instruments et les plans nationaux fondés sur les performances, s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des plans de partenariat national et régional, doivent inclure des jalons et des cibles ambitieux, mesurables et vérifiables de manière indépendante en matière de lutte contre la corruption, d'intégrité des marchés publics, de prévention des conflits d'intérêts, de transparence concernant les bénéficiaires finaux, et de systèmes d'audit et de contrôle efficaces;

Or. en

Amendement 73
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. fait observer que l'Union partage des frontières terrestres avec 23 pays, dont les pays candidats, et estime par conséquent que leur participation, en tant que partenaires à part entière, aux programmes Interreg et aux stratégies macrorégionales leur offre une occasion précieuse de renforcer leur capacité à prendre part aux programmes de la politique de cohésion, non seulement au niveau central, mais aussi aux niveaux local et régional, les préparant ainsi à l'adhésion; souligne que, dans le cadre des futurs élargissements de l'Union, ces pays candidats devraient être encouragés à participer activement aux programmes

transnationaux concernés;

Or. en

Amendement 74
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à évaluer si les canaux de coopération, les services d'audit et les systèmes d'assurance vis-à-vis de la CCE de la Commission (DG REGIO et direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental, DG ENEST), de l'OLAF et du Parquet européen disposent de capacités suffisantes et de l'architecture de contrôle budgétaire de l'Union appropriée pour une Union élargie dotée d'environnements de gestion des fonds plus complexes; ***invite la Commission à éviter les restructurations de préadhésion inutiles, à moins qu'elles ne soient fondées sur des données probantes, échelonnées et accompagnées de plans de transition, de mesures de fidélisation du personnel et de garanties de continuité;***	14. invite la Commission à évaluer si les canaux de coopération, les services d'audit et les systèmes d'assurance vis-à-vis de la CCE de la Commission (DG REGIO et direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental, DG ENEST), de l'OLAF et du Parquet européen disposent de capacités suffisantes et de l'architecture de contrôle budgétaire de l'Union appropriée pour une Union élargie dotée d'environnements de gestion des fonds plus complexes;

Or. en

Amendement 75
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à évaluer si les canaux de coopération, les services d'audit et les systèmes d'assurance vis-à-	14. invite la Commission à évaluer si les canaux de coopération, les services d'audit et les systèmes d'assurance vis-à-

vis de la CCE de la Commission (DG REGIO et direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental, DG ENEST), de l'OLAF et du Parquet européen disposent de capacités suffisantes et de l'architecture de contrôle budgétaire de l'Union appropriée pour une Union élargie dotée d'environnements de gestion des fonds plus complexes; invite la Commission à éviter les restructurations de préadhésion inutiles, à moins qu'elles ne soient fondées sur des données probantes, échelonnées et accompagnées de plans de transition, de mesures de fidélisation du personnel et de garanties de continuité;	vis de la CCE de la Commission (DG REGIO et direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental, DG ENEST), de l'OLAF et du Parquet européen disposent de capacités suffisantes et de l'architecture de contrôle budgétaire de l'Union appropriée pour une Union élargie dotée d'environnements de gestion des fonds plus complexes; invite la Commission à éviter les restructurations de préadhésion inutiles, à moins qu'elles ne soient fondées sur des données probantes, échelonnées et accompagnées de plans de transition, de mesures de fidélisation du personnel et de garanties de continuité; ***invite en outre la Commission à veiller à ce que tout élargissement futur s'accompagne de ressources administratives et financières suffisantes, et à garantir une responsabilité publique et un contrôle démocratique solides;***

Or. en

Amendement 76
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite la Commission à évaluer si les canaux de coopération, les services d'audit et les systèmes d'assurance vis-à-vis de la CCE de la Commission (DG REGIO et direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental, DG ENEST), de l'OLAF et du Parquet européen disposent de capacités suffisantes et de l'architecture de contrôle budgétaire de l'Union appropriée pour une Union élargie dotée d'environnements de gestion des fonds plus complexes; invite la Commission à éviter les restructurations de préadhésion inutiles, à moins qu'elles ne soient fondées sur des données probantes,	14. invite la Commission à évaluer si les canaux de coopération, les services d'audit et les systèmes d'assurance vis-à-vis de la CCE de la Commission (DG REGIO et direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental, DG ENEST), de l'OLAF et du Parquet européen disposent de capacités ***et de données*** suffisantes et de l'architecture de contrôle budgétaire de l'Union appropriée pour une Union élargie dotée d'environnements de gestion des fonds plus complexes; invite la Commission à éviter les restructurations de préadhésion inutiles, à moins qu'elles ne soient fondées

échelonnées et accompagnées de plans de transition, de mesures de fidélisation du personnel et de garanties de continuité;	sur des données probantes, échelonnées et accompagnées de plans de transition, de mesures de fidélisation du personnel et de garanties de continuité;

Or. en

Amendement 77
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. insiste sur le fait que le soutien de l'Union aux organisations de la société civile, aux médias indépendants, aux partenaires sociaux, aux collectivités locales et aux défenseurs des droits de l'homme dans les pays concernés par l'élargissement devrait être renforcé et ne devrait pas être subordonné aux résultats obtenus par les gouvernements centraux en matière de réformes; souligne que ces acteurs jouent un rôle essentiel pour garantir la responsabilité démocratique, contrôler les dépenses publiques et défendre l'état de droit;

Or. en

Amendement 78
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la qualité administrative, la préparation au numérique, le capital humain, la capacité d'innovation et le développement économique ont ***une influence*** sur ***les***	15. souligne que la qualité administrative, la préparation au numérique, le capital humain, la capacité d'innovation et le développement économique ont ***un effet décisif*** sur ***la***

résultats de la structure de gestion et qu'aucun facteur ne fonctionne isolément; rappelle que l'insuffisance des performances se produit le plus fréquemment lorsque des capacités limitées en matière de ressources administratives et humaines coïncident avec des disparités structurelles, telles que des structures d'audit et de contrôle faibles;

qualité de la conception des programmes et des projets, leur mise en œuvre et, en fin de compte, les résultats obtenus par les programmes et les instruments financés par l'Union, et qu'aucun facteur ne fonctionne isolément; rappelle que l'insuffisance des performances se produit le plus fréquemment lorsque des capacités limitées en matière de ressources administratives et humaines coïncident avec des disparités structurelles, telles que des structures d'audit et de contrôle faibles;

Or. en

Amendement 79
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la qualité administrative, la préparation au numérique, le capital humain, la capacité d'innovation et le développement économique ont une influence sur les résultats de la structure de gestion et qu'aucun facteur ne fonctionne isolément; rappelle que l'insuffisance des performances se produit le plus fréquemment lorsque des capacités limitées en matière de ressources administratives et humaines coïncident avec des disparités structurelles, telles que des structures d'audit et de contrôle faibles;	15. ***souligne que les vingt dernières années de la politique de cohésion ont mis en évidence une forte corrélation entre la qualité de la gouvernance et l'effet des investissements effectués au titre de cette politique; demande donc le renforcement des capacités administratives des pays candidats, car l'amélioration de la qualité de la gouvernance aux niveaux national, régional et local peut accroître l'efficacité des politiques et des investissements nationaux et européens;*** souligne que la qualité administrative, la préparation au numérique, le capital humain, la capacité d'innovation et le développement économique ont une influence sur les résultats de la structure de gestion et qu'aucun facteur ne fonctionne isolément; rappelle que l'insuffisance des performances se produit le plus fréquemment lorsque des capacités limitées en matière de ressources administratives et humaines coïncident avec des disparités structurelles, telles que des structures

d’audit et de contrôle faibles;

Or. en

Amendement 80
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la qualité administrative, la préparation au numérique, le capital humain, la capacité d’innovation et le développement économique ont une influence sur les résultats de la structure de gestion et qu’aucun facteur ne fonctionne isolément; rappelle que l’insuffisance des performances se produit le plus fréquemment lorsque des capacités limitées en matière de ressources administratives et humaines coïncident avec des disparités structurelles, telles que des structures d’audit et de contrôle faibles;	15. souligne que la qualité administrative, la préparation au numérique, le capital humain, la capacité d’innovation et le développement économique ont une influence sur les résultats de la structure de gestion et qu’aucun facteur ne fonctionne isolément; rappelle que l’insuffisance des performances se produit le plus fréquemment lorsque des capacités limitées en matière de ressources administratives et humaines coïncident avec des disparités structurelles, telles que des structures d’audit et de contrôle faibles; ***invite la Commission et les États membres à investir dans un secteur public qualifié, capable de relever les défis d’une gestion financière saine;***

Or. en

Amendement 81
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission et les États membres à simplifier les règles de mise en œuvre pour les bénéficiaires, en particulier les plus petits d’entre eux, tels

que les communes et les organisations de la société civile, sans pour autant compromettre les normes élevées en matière de responsabilité et de transparence;

Or. en

Amendement 82
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à investir dans la modernisation de leur structure de gouvernance et la numérisation des ***fonds*** et des outils informatiques internes, afin de garantir l'adoption d'outils numériques interopérables, d'accélérer la sélection des projets, de réduire les retards, de renforcer le suivi, d'améliorer la transparence, de soutenir la vérifiabilité et le suivi en temps réel des flux financiers, et d'améliorer le contrôle des risques et la prévention de la fraude, en faisant observer que cette approche devrait servir de modèle pour les nouveaux pays candidats; souligne qu'une politique efficace des ressources humaines est essentielle et devrait inclure une politique de recrutement efficace et efficiente ainsi que des investissements dans la formation du personnel et dans la fidélisation d'un personnel de qualité;	16. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à investir dans la modernisation de leur structure de gouvernance et la numérisation des ***systèmes de gestion du financement, des systèmes d'audit assistés par l'IA*** et des outils informatiques internes, afin de garantir l'adoption d'outils numériques interopérables, d'accélérer la sélection des projets, de réduire les retards, de renforcer le suivi, d'améliorer la transparence, de soutenir la vérifiabilité et le suivi en temps réel des flux financiers, et d'améliorer le contrôle des risques et la prévention de la fraude, en faisant observer que cette approche devrait servir de modèle pour les nouveaux pays candidats; souligne qu'une politique efficace des ressources humaines est essentielle et devrait inclure une politique de recrutement efficace et efficiente ainsi que des investissements dans la formation du personnel et dans la fidélisation d'un personnel de qualité;

Or. en

Amendement 83
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à investir dans la modernisation de leur structure de gouvernance et la numérisation des fonds et des outils informatiques internes, afin de garantir l'adoption d'outils numériques interopérables, d'accélérer la sélection des projets, de réduire les retards, de renforcer le suivi, d'améliorer la transparence, de soutenir la vérifiabilité et le suivi en temps réel des flux financiers, et d'améliorer le contrôle des risques et la prévention de la fraude, en faisant observer que cette approche devrait servir de modèle pour les nouveaux pays candidats; souligne qu'une politique efficace des ressources humaines est essentielle et devrait inclure une politique de recrutement efficace et efficiente ainsi que des investissements dans la formation du personnel et dans la fidélisation d'un personnel de qualité;	16. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à investir dans la modernisation de leur structure de gouvernance et la numérisation des fonds et des outils informatiques internes, afin de garantir l'adoption d'outils numériques interopérables, d'accélérer la sélection des projets, de réduire les retards, de renforcer le suivi, d'améliorer la transparence***, la responsabilité et le contrôle public***, de soutenir la vérifiabilité et le suivi en temps réel des flux financiers, et d'améliorer le contrôle des risques et la prévention de la fraude, en faisant observer que cette approche devrait servir de modèle pour les nouveaux pays candidats; souligne qu'une politique efficace des ressources humaines est essentielle et devrait inclure une politique de recrutement efficace et efficiente ainsi que des investissements dans la formation du personnel et dans la fidélisation d'un personnel de qualité;

Or. en

Amendement 84
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission ***surveille*** la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales supplémentaires	17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission***, tout en surveillant*** la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales

peuvent accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur; souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours;

supplémentaires ***pourraient*** accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur***, veille à ce que toute mesure de protection supplémentaire soit assurée de renforcer la transparence, la durabilité environnementale, la prévention des conflits d'intérêts et la lutte contre la corruption***; souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours;

Or. en

Amendement 85
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission surveille la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales supplémentaires peuvent accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur; souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours;	17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission surveille la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales supplémentaires peuvent accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur; ***souligne que toute exigence dépassant ce qui est exigé par les règles de l'Union devrait être transparente, juridiquement justifiée, proportionnée à un risque déterminé et conçue de manière à ne pas créer d'obstacles administratifs discriminatoires, relevant d'un pouvoir discrétionnaire politique ou injustifiés pour les bénéficiaires locaux et régionaux;*** souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics

soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours;

Or. en

Amendement 86
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission surveille la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales supplémentaires peuvent accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur; souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours;	17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission surveille la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales supplémentaires peuvent accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur; souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours; ***souligne que des procédures de passation de marchés transparentes et concurrentielles sont essentielles pour garantir un bon rapport qualité-prix;***

Or. en

Amendement 87
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission surveille la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales supplémentaires peuvent accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur; souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours;	17. invite la Commission à aider les pays candidats à mener des réformes visant à mettre en place des pouvoirs adjudicateurs et des bénéficiaires professionnalisés avant l'adhésion; insiste pour que la Commission surveille la surtransposition au cours des négociations et de la mise en œuvre, étant donné que des exigences nationales supplémentaires peuvent accroître la charge administrative sans réduire le risque d'erreur ***ni l'insécurité juridique***; souligne la nécessité de veiller à ce que le contrôle des marchés publics soit numérisé au moyen de marchés publics électroniques, d'outils de gestion des conflits d'intérêts, de contrôles des bénéficiaires effectifs, de systèmes d'alerte et d'un suivi des délais de recours;

Or. en

Amendement 88
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. fait ressortir que les futurs élargissements doivent s'inscrire dans une perspective géopolitique, en reconnaissant que le rapprochement des pays candidats avec l'Union contribue directement à la sécurité européenne, à la résilience démocratique et à l'autonomie stratégique; souligne que les retards ou les incertitudes liés au processus d'élargissement peuvent créer des vulnérabilités susceptibles d'être exploitées par des acteurs extérieurs cherchant à compromettre la stabilité européenne;

Or. en

Amendement 89
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. invite la Commission à veiller à ce que la politique d'élargissement s'appuie sur une stratégie d'investissement globale associant les réformes institutionnelles au développement des infrastructures, à l'intégration économique, à la sécurité énergétique, à la connectivité numérique et aux liaisons de transport, afin de garantir que les pays candidats deviennent des acteurs pleinement intégrés au projet européen;

Or. en

Amendement 90
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. souligne l'importance stratégique des corridors de transit européens, notamment le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), en tant qu'instruments d'intégration économique, de cohésion territoriale et de résilience géopolitique; souligne que l'extension et l'achèvement de ces corridors vers les pays candidats renforceront les liens commerciaux, la mobilité militaire, la sécurité énergétique et la résilience face aux crises; invite la Commission à accorder la priorité aux

projets de connectivité reliant les pays candidats aux réseaux de transport, d'énergie et numériques de l'Union;

Or. en

Amendement 91
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à mettre en œuvre des plans de réforme visant à renforcer leurs capacités et leur préparation administratives, qui comprennent des plans de recrutement et de fidélisation, des systèmes de gestion et de contrôle opérationnels, des plateformes de suivi numériques opérationnelles, une méthode d'échantillonnage solide, une stratégie antifraude, des contrôles des conflits d'intérêts et une mise en œuvre pilote dans le cadre du processus de préadhésion et des fonds, ainsi qu'à atteindre des taux d'absorption plus élevés, des taux d'erreur plus faibles et des progrès plus nets en ce qui concerne les réalisations;	18. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à mettre en œuvre des plans de réforme visant à renforcer leurs capacités***, notamment grâce à des programmes de jumelage entre les autorités compétentes chargées de la gestion, de l'audit, du contrôle et de la protection des fonds de l'Union dans les États membres et les pays candidats,*** et leur préparation administratives, qui comprennent des plans de recrutement et de fidélisation, des systèmes de gestion et de contrôle opérationnels, des plateformes de suivi numériques opérationnelles, une méthode d'échantillonnage solide, une stratégie antifraude, des contrôles des conflits d'intérêts et une mise en œuvre pilote dans le cadre du processus de préadhésion et des fonds, ainsi qu'à atteindre des taux d'absorption plus élevés, des taux d'erreur plus faibles et des progrès plus nets en ce qui concerne les réalisations;

Or. en

Amendement 92
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à mettre en œuvre des plans de réforme visant à renforcer leurs capacités et leur préparation administratives, qui comprennent des plans de recrutement et de fidélisation, des systèmes de gestion et de contrôle opérationnels, des plateformes de suivi numériques opérationnelles, une méthode d'échantillonnage solide, une stratégie antifraude, des contrôles des conflits d'intérêts et une mise en œuvre pilote dans le cadre du processus de préadhésion et des fonds, ainsi qu'à atteindre des taux d'absorption plus élevés, des taux d'erreur plus faibles et des progrès plus nets en ce qui concerne les réalisations;	18. prie instamment la Commission d'aider les pays candidats à mettre en œuvre des plans de réforme visant à renforcer leurs capacités et leur préparation administratives, qui comprennent des plans de recrutement et de fidélisation, des systèmes de gestion et de contrôle opérationnels, des plateformes de suivi numériques opérationnelles, une méthode d'échantillonnage solide, une stratégie antifraude, des contrôles des conflits d'intérêts et une mise en œuvre pilote dans le cadre du processus de préadhésion et des fonds, ainsi qu'à atteindre des taux d'absorption plus élevés, des taux d'erreur plus faibles et des progrès plus nets en ce qui concerne les réalisations; ***souligne que l'aide de préadhésion devrait favoriser le renforcement de l'administration publique et éviter de recourir à des consultants privés extérieurs;***

Or. en

Amendement 93
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. invite la Commission à faciliter l'échange d'expertise technique entre les pays candidats et les États membres ayant fait leurs preuves en matière de mise en œuvre de la politique de cohésion, notamment au moyen de mécanismes tels que les évaluations par les pairs, l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) et les programmes de jumelage; souligne que ces outils peuvent accélérer le transfert des bonnes pratiques, renforcer les

capacités administratives et réduire la courbe d'apprentissage des pays candidats avant leur adhésion;

Or. en

Amendement 94
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. demande que le prochain cadre financier pluriannuel tienne compte de l'importance stratégique de l'élargissement en garantissant des ressources suffisantes pour l'aide de préadhésion, la connectivité des infrastructures, le renforcement des capacités institutionnelles et la convergence économique; souligne que les investissements réalisés avant l'adhésion réduisent les coûts d'ajustement futurs et renforcent l'efficacité des dépenses futures de l'Union;

Or. en

Amendement 95
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. recommande aux pays candidats de se familiariser tant avec les instruments de gestion partagée qu'avec les instruments fondés sur les performances, tout en envisageant la mise en place de structures administratives

adaptées aux différents modèles de financement de l'Union;

Or. en

Amendement 96
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne que les programmes de l'Union visant à soutenir la compétitivité, l'innovation, la recherche et les technologies stratégiques devraient contribuer à renforcer sa résilience économique globale et sa croissance à long terme, tout en garantissant une répartition géographique équitable des possibilités entre tous les États membres; constate qu'une part importante des financements destinés à la compétitivité se concentre, de manière persistante, dans un nombre limité de régions disposant déjà d'écosystèmes d'innovation bien développés; invite la Commission à continuer de promouvoir l'équilibre géographique et les mesures de renforcement des capacités lors de la conception et de la mise en œuvre de ces programmes, afin de soutenir l'excellence et l'innovation dans tous les États membres, de réduire les écarts en matière d'innovation, de favoriser la convergence vers le haut et de permettre d'exploiter pleinement le potentiel du marché unique de l'Union;

Or. en

Amendement 97
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande à la Commission et aux États membres d'aller au-delà de l'assistance technique et d'investir dans le capital humain au sein des autorités de gestion et des autorités d'audit afin d'éviter la perte de mémoire institutionnelle; invite la Commission à mettre au point des systèmes d'audit solides pour protéger les intérêts financiers de l'Union contre la corruption systémique ***ou*** les conflits d'intérêts et à utiliser des outils numériques et des orientations préventives pour réduire les risques stratégiques, notamment en aidant les États membres à adopter des stratégies nationales de lutte contre la fraude;	19. demande à la Commission et aux États membres d'aller au-delà de l'assistance technique et d'investir dans le capital humain au sein des autorités de gestion et des autorités d'audit afin d'éviter la perte de mémoire institutionnelle; invite la Commission à mettre au point des systèmes d'audit solides pour protéger les intérêts financiers de l'Union contre la corruption systémique***,*** les conflits d'intérêts***, l'évasion fiscale et toute utilisation abusive des fonds de l'Union*** et à utiliser des outils numériques et des orientations préventives pour réduire les risques stratégiques, notamment en aidant les États membres à adopter des stratégies nationales de lutte contre la fraude; ***invite en outre la Commission à veiller à la mise en œuvre effective de mesures antifraude rigoureuses, à garantir la transparence en ce qui concerne les bénéficiaires finaux et la protection des lanceurs d'alerte, dans le plein respect de l'état de droit;***

Or. en

Amendement 98
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. demande à la Commission et aux États membres d'aller au-delà de l'assistance technique et d'investir dans le capital humain au sein des autorités de gestion et des autorités d'audit afin d'éviter la perte de mémoire institutionnelle; invite la Commission à mettre au point des systèmes d'audit solides pour protéger les	19. demande à la Commission et aux États membres d'aller au-delà de l'assistance technique et d'investir dans le capital humain au sein des autorités de gestion et des autorités d'audit afin d'éviter la perte de mémoire institutionnelle; invite la Commission à mettre au point des systèmes d'audit solides pour protéger les

intérêts financiers de l'Union contre la corruption systémique ou les conflits d'intérêts et à utiliser des outils numériques et des orientations préventives pour réduire les risques stratégiques, notamment en aidant les États membres à adopter des stratégies nationales de lutte contre la fraude;	intérêts financiers de l'Union contre la corruption systémique ou les conflits d'intérêts et à utiliser des outils numériques et des orientations préventives pour réduire les risques stratégiques, notamment en aidant les États membres à adopter des stratégies nationales de lutte contre la fraude; ***souligne que la protection du budget de l'Union et le respect de l'état de droit se renforcent mutuellement et ne sont pas négociables;***

Or. en

Amendement 99
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis rappelle que l'Union repose sur le respect de la diversité culturelle, historique et religieuse; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les processus d'élargissement tiennent compte des expériences historiques, des traditions culturelles et des identités religieuses propres aux pays candidats; souligne qu'une intégration réussie passe par le dialogue, la compréhension mutuelle et le respect entre les États membres actuels et futurs;

Or. en

Amendement 100
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis souligne que les futurs élargissements devraient renforcer la compétitivité de l'Union en préparant les pays candidats non seulement à une gestion financière saine, mais aussi à une participation effective au marché unique grâce à l'alignement réglementaire, à l'excellence administrative et à un environnement d'investissement prévisible;

Or. en

Amendement 101
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis invite la Commission à veiller à ce que les fonds de l'Union ne soient pas versés à des oligarques ou à des entreprises ayant des liens avec des personnalités politiques occupant des postes décisionnels, afin de préserver l'intégrité institutionnelle, de garantir un processus de décision impartial et transparent, et de renforcer la confiance du public;

Or. en

Amendement 102
Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis encourage la Commission à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les autorités de gestion, d'audit et de contrôle des États membres actuels et futurs afin de renforcer les capacités administratives, d'améliorer la gouvernance numérique et de renforcer la protection du budget de l'Union;

Or. en

Amendement 103
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. souligne que le suivi des programmes de réforme dans le cadre des instruments de préadhésion fondés sur les performances devrait être suffisamment transparent pour permettre un contrôle efficace, notamment de la part des partenaires sociaux et des organisations de la société civile des pays bénéficiaires; constate que les organisations de la société civile contribuent au cadre de contrôle et de responsabilité relatif aux fonds de l'Union, notamment en surveillant la mise en œuvre des mesures de réforme et l'utilisation des fonds par les bénéficiaires finaux, et souligne que l'application de mécanismes de conditionnalité à l'égard des gouvernements centraux ne devrait pas avoir pour effet involontaire d'affaiblir cette capacité de contrôle indépendant;

Or. en

Amendement 104
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que ***la*** capacité administrative, la stabilité institutionnelle et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle ***sont plus déterminantes pour la bonne mise en œuvre des fonds de l'Union que le modèle de gouvernance formel choisi***; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027;	20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que ***l'élargissement a été l'un des investissements stratégiques les plus fructueux de l'Union, source de paix, de stabilité, de développement économique et de souveraineté européenne renforcée; souligne qu'une*** capacité administrative ***efficace***, la stabilité institutionnelle et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle ***restent essentielles à la réussite de l'intégration, mais que l'élargissement doit également être considéré comme un instrument géopolitique renforçant la sécurité, la résilience et l'influence de l'Union***; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027***, y compris grâce à des ressources financières, des priorités d'investissement stratégique et une aide ciblée appropriés pour les pays candidats***;

Or. en

Amendement 105
Csaba Molnár, Carla Tavares

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que la capacité	20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que***, même si*** la capacité

administrative, la stabilité institutionnelle et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle sont plus déterminantes pour la bonne mise en œuvre des fonds de l'Union ***que le modèle de*** gouvernance ***formel choisi***; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027;	administrative, la stabilité institutionnelle et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle sont plus déterminantes pour la bonne mise en œuvre des fonds de l'Union***, la participation démocratique de toutes les parties prenantes concernées – fondée sur le partenariat et la*** gouvernance ***multi-niveaux – est également indispensable à une programmation et une mise en œuvre de qualité et, en fin de compte, à une utilisation efficace et efficiente de l'argent des contribuables de l'Union***; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027;

Or. en

Amendement 106
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que la capacité administrative, la stabilité institutionnelle et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle sont plus déterminantes pour la bonne mise en œuvre des fonds de l'Union que le modèle de gouvernance formel choisi; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027;	20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que la capacité administrative, la stabilité institutionnelle et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle sont plus déterminantes pour la bonne mise en œuvre des fonds de l'Union que le modèle de gouvernance formel choisi; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027; ***invite en outre la Commission et les États membres à améliorer la transparence et l'accessibilité au public des données relatives aux résultats et à la performance des fonds de l'Union dans les États membres qui ont adhéré à l'Union depuis***

2004, afin que les citoyens et les contribuables puissent constater les avantages avérés d'une gestion rigoureuse des dépenses de l'Union, ce qui renforcera la responsabilité et l'adhésion du public;

Or. en

Amendement 107
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que la capacité administrative, la stabilité ***institutionnelle*** et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle sont plus déterminantes pour la bonne mise en œuvre des fonds de l'Union que le modèle de gouvernance formel choisi; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027;	20. souligne que l'expérience des États membres qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 montre que la capacité administrative, la stabilité ***et la transparence institutionnelles*** et la maturité des systèmes de gestion et de contrôle sont plus déterminantes pour la bonne mise en œuvre des fonds de l'Union que le modèle de gouvernance formel choisi; invite la Commission à veiller à ce que ces enseignements soient pris en compte lors de la préparation des futurs élargissements et de l'élaboration du cadre budgétaire de l'Union pour l'après-2027;

Or. en

Amendement 108
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Olivier Chastel

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. fait ressortir que toute future architecture de mise en œuvre du budget de l'Union pour l'après-2027, y compris

les plans de partenariat national et régional proposés, devrait être conçue en mettant fortement l'accent sur la responsabilité, la vérifiabilité et une répartition claire des responsabilités, en évitant toute complexité administrative supplémentaire susceptible de nuire à la mise en œuvre efficace et à la bonne gestion financière des fonds de l'Union, ainsi qu'à la sécurité juridique pour les autorités publiques, les bénéficiaires et les investisseurs privés; souligne que, vu l'accélération du rythme du processus d'élargissement, il est essentiel que l'architecture de contrôle budgétaire pour l'après-2027, y compris les systèmes de contrôle de la Commission, de l'OLAF, du Parquet européen et de la Cour des comptes européenne, soit correctement adaptée à une Union élargie, caractérisée par des contextes de gestion des fonds plus complexes;

Or. en